

## **Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "les arnaques par le biais des clés USB"**

**Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, un article de presse indique que des sites internet tels qu'eBay, Amazon et AliExpress offriraient la possibilité d'acheter des clés USB dotées d'une capacité de mémoire de 2 téraoctets au prix particulièrement alléchant de 16 à 20 euros. Après une deuxième recherche, j'ai appris que des clés présentant cette capacité demandaient, si l'on veut être sérieux, un déboursement de 1 600 euros. Par conséquent, une belle arnaque est en train de circuler via ces sites.

Ce n'est pas la première fois que je constate de telles pratiques. Bien souvent, comme vous le savez, monsieur le ministre, les indications ne correspondent pas à la réalité, puisque ces clés disposent d'une capacité de mémoire bien inférieure à celle qui est annoncée.

D'autres arnaques existent en ce domaine, mais je voudrais vous interroger de manière plus générale. Monsieur le ministre, comment pouvons-nous renforcer la lutte contre de telles arnaques? Avez-vous été sensibilisé à ce problème - ce dont je ne doute pas un seul instant?

**Kris Peeters**, ministre: Madame Jadin, jusqu'à présent, l'Inspection économique n'a reçu aucun signalement relatif à une telle pratique. Par conséquent, aucune enquête n'a pu encore être menée.

Dans la foulée de votre question, l'Inspection a entrepris des recherches sur internet. À première vue, il ne semble pas que ce problème soit largement répandu.

Il est évident qu'il y a tromperie lorsqu'un produit ne présente pas les caractéristiques que le fabricant ou le vendeur lui a attribuées.

Sur la base de l'article 6.97 du Code de droit économique, l'Inspection économique peut agir contre les pratiques commerciales donnant de l'information erronée sur les caractéristiques d'un produit. Le SPF Économie prend aussi beaucoup d'initiatives en matière de prévention. Il met en garde contre différentes formes d'arnaque au travers de communiqués de presse, de son site web et des réseaux sociaux.

Une brochure intitulée "Stop aux arnaques" a été publiée au printemps 2016. Cette brochure reprend notamment une fiche intitulée "**Prix trop bas, méfie-toi**". La brochure est disponible sur le site web du SPF Économie.

Madame Jadin, si vous avez d'autres informations, je vous invite à me les transmettre. Je demanderai alors immédiatement à l'Inspection économique de les examiner. Pour le reste, à la suite de votre question, j'ai demandé à l'Inspection économique d'analyser la situation une deuxième fois.

**Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir fait ces recherches. Je suis tout à fait disposée à vous donner les ressources dont je dispose. Il s'agit, d'une part, d'un article paru dans ma région. Jusqu'ici c'est assez banal. D'autre part, j'ai fait des recherches et l'association de protection des consommateurs de ma région, *Verbraucherschutzzentrale*, a, elle aussi, fait très largement écho de cela dans ma région.

Je vous remercie pour les mesures mises en place par votre administration et pour les recherches que l'Inspection économique a faites à ce niveau-là. Il est très important de continuer à bien informer et, pour le consommateur, de rester en alerte par rapport à des propositions qui paraissent parfois un peu trop alléchantes que pour être vraies.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*